

## Elles aussi



### Les Mariannes de la Parité des EPCI du Rhône

**Le territoire du département du Rhône :**

**208 communes, 11 EPCI, 469 623 Rhodaniens et Rhodaniennes, du Beaujolais au nord à Condrieu au sud, en passant par les Monts du Lyonnais à l'Ouest en remontant à l'aéroport de Saint-Exupéry à l'est.**

**La Métropole de Lyon :**

**58 communes, Collectivité territoriale de 1 416 545 Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises**



Le 2 février 2024 *Elles aussi* a remis La Marianne de la Parité aux EPCI lauréats du nouveau Rhône (à l'exclusion de la Métropole) et une Marianne spécialement dédiée à la Métropole de Lyon qui a un statut particulier. La cérémonie s'est déroulée en Préfecture du Rhône en présence de Vanina Nicoli, Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances représentant Fabienne Buccio Préfète de région, Mireille Simian Vice-présidente du Conseil départemental, les co-

président.es du jury, Gilbert Luc Devinaz sénateur et Catherine Di Folco sénatrice, ainsi que Bernard Fialaire sénateur.

Christiane Jury ancienne élue dans le Rhône a témoigné de son vécu. Elle a évoqué avec humour quelques comportements sexistes encore d'actualité. Elle a présenté son livre « *La vie d'une maire rurale hors délibération* » une autobiographie qui retrace la vie d'une femme de condition modeste, qui pendant 38 ans a été une élue de la République dans le territoire du Rhône.

La table ronde : « **Parité dans les institutions politiques locales, utopie ou réalité ? La Parité, un levier de transformation des pratiques démocratiques pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes** ».

**La voix des territoires.** Ce moment a donné la parole à **Françoise Gauquelin**, Présidente CC de la Vallée du Garon (1<sup>er</sup> prix) avec une bonne représentation des femmes dans le Conseil et un tandem de tête paritaire, à **Daniel Pomeret** Président de la CC Beaujolais Pierres Dorées (2<sup>ème</sup> prix) dont les caractéristiques ont un effet miroir satisfaisant, un tandem de tête et des délégations non stéréotypées au nombre de 2 sur 5. **Magali Bacle**, Vice-Présidente de CC du Pays Mornantais a témoigné des difficultés des petites intercommunalités à obtenir la parité dans l'exécutif malgré une bonne représentation des femmes dans le conseil communautaire. **Bertrand Artigny** premier Vice-président de la Métropole de Lyon représentant le président Bruno Bernard a expliqué le rôle du scrutin de liste universel direct dans la réalisation de la parité de la Métropole et démontré que la volonté politique est essentielle pour une répartition équilibrée des délégations de vice-présidences.

Il a présenté la mise en application de la parité dans l'organisation du parti écologiste qui a facilité l'arrivée de femmes dans des responsabilités exécutives et entre autres non stéréotypées. **Le rôle des partis politiques est fondamental pour aller vers plus de mixité dans les assemblées.** A ce sujet le HCE f/h avait auditionné les partis politiques en 2022 et conclu dans son rapport « Comment obtenir la parité au sein des communes et intercommunalités : freins et leviers » qu'il **était urgent d'agir pour plus de parité dans l'organisation interne des partis et proposait de conditionner les subventions aux partis (éga-conditionnalité) à des engagements paritaires internes.** Aujourd'hui la représentation des femmes dans l'organigramme des partis est très diverse, plus forte dans les organisations politiques de gauche.

**La voix législative** a été portée par 3 sénateur.ices et singulièrement il est apparu que deux d'entre eux Gilbert Luc Devinaz et Bernard Fialaire étaient favorables à un scrutin de liste paritaire dès le 1<sup>er</sup> habitant dans les communes de moins de 1 000 habitants alors que Catherine Di Folco n'en voyait pas l'utilité restant sur une position de légitimité de compétence. Une déception pour **Elles aussi** qui espérait que la co-présidente de la Marianne de la parité serait un soutien pour l'inclusion des femmes dans toutes les assemblées. Quant au débat sur la proposition de l'effet miroir du sénat c'est-à-dire faire en sorte d'avoir la même proportion de femmes dans le conseil et l'exécutif des intercommunalités, les avis ont été plutôt favorables.

**Elles aussi**, après l'étude faite dans les 12 départements d'Auvergne Rhône Alpes, est plus que jamais favorable à cette étape « effet miroir ». Si cette proposition de loi avait été votée par l'Assemblée nationale, on aurait eu dans les EPCI de nos territoires plus de femmes dans l'exécutif. Trop souvent nous avons observé un décalage important entre le pourcentage de femmes dans le conseil et celui de l'exécutif. Dans le Rhône les résultats donnent 42 % de femmes dans le Conseil et seulement 20% dans l'exécutif.

**Le territoire du Rhône, (hors la métropole de Lyon étudiée à part compte tenu de son statut particulier), est assez rural. D'où la nécessité parfois d'un regroupement de petites communes.**

73% des EPCI ont plus de 42% de femmes dans leurs conseils, et seulement 20% dans leurs exécutifs ce qui indique une assez bonne représentation des femmes dans les assemblées délibératives mais 91% ont un faible, à très faible, effet miroir. **Les femmes ne sont pas suffisamment intégrées dans les postes de décision. 18% ont des exécutifs sans femme !** 82% n'ont pas de tandem de tête paritaire ! Une seule femme présidente soit 9% bien en dessous de la moyenne nationale ! 9 Vice-Présidentes parmi les 24 vice- présidentes femmes dans les 11 EPCI ont une délégation non stéréotypée soit 37,5%.

**Moyennes dans le Nouveau Rhône:** (1/11) femmes présidentes : **9,09%** ;(221/526) femmes conseillères : **42,01%** ; (25/122) femmes dans l'exécutif (P+VP) :20,49%, femmes parmi les VP (24/111): **21,62%** ; Le plafond de verre résiste dans le Nouveau Rhône.

**Moyenne Métropole de Lyon:** **48,66%** de femmes conseillères ; **50%** de femmes dans l'exécutif ; 33,33% de délégations non stéréotypées distribuées aux femmes. Un bon effet miroir et un tandem de tête paritaire.

Reine Lépinay